

# LIVRET D'ACCUEIL

## CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL DE GRASSE



**Porté par « EHPAD du PETIT PARIS »**

A DESTINATION DES PERSONNES AGEES A DOMICILE


*(Article L2111-4 du code de l'action social et des familles)*


# Informations pratiques




## LE CRT de GRASSE porté par l'EHPAD du Petit Paris :

 78 Bd Victor Hugo 06130 GRASSE

 Horaires d'ouverture : 9h /17h du lundi au vendredi

 Tel : 04 93 09 50 22

 Mail : [crt@ch-grasse.fr](mailto:crt@ch-grasse.fr)

 **Contact : Madame ROHART Nadège**  
Infirmière coordinatrice

# Bienvenue

## » Bienvenue au Centre de Ressources Territorial de Grasse !

Chère Madame, Cher Monsieur,

C'est avec grand plaisir que toute l'équipe du Centre de Ressources Territorial (CRT) de Grasse vous accueille. Que vous soyez une personne âgée en quête de soutien pour un maintien à domicile serein, ou un aidant familial cherchant des informations et des conseils, nous sommes là pour vous accompagner.

Notre mission première est de vous offrir, ainsi qu'aux professionnels de notre territoire, un accompagnement personnalisé et une expertise de proximité.

Nous comprenons l'importance de pouvoir continuer à vivre chez soi, entouré de ses souvenirs et de ses proches, c'est pourquoi notre équipe pluridisciplinaire met tout en œuvre pour vous proposer des solutions adaptées à vos besoins spécifiques, en étroite collaboration avec les partenaires locaux.

À travers ce livret, vous découvrirez qui nous sommes, comment nous pouvons vous soutenir, et les informations pratiques essentielles pour faciliter votre parcours avec nous.

Soyez assuré de notre écoute attentive, de notre engagement et de notre volonté de vous apporter un soutien de qualité.

L'équipe de direction



# Sommaire

- 1 Présentation
- 2 L'équipe pluridisciplinaire
- 3 Nos missions
- 4 L'admission
- 5 L'accompagnement avec le CRT
- 6 La sortie du dispositif
- 7 Droits et informations
- 8 La bientraitance
- 9 La personne de confiance et directives anticipées

---

## **ANNEXES :**

- DIPC (Document Individuel de Prise en Charge)
- Règlement de fonctionnement
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Charte de la personne âgée dépendante
- Liste des personnes qualifiées
- Personne de confiance
- Directives anticipées



## Présentation du service

Le Centre de Ressources Territorial est issu d'un dispositif prévu par *la loi de financement de la sécurité sociale de 2022*. Il a été lancé officiellement en juin 2025, suite à l'appel à candidature de l'ARS PACA.

Le CRT est un dispositif porté par l'EHPAD du Petit Paris de Grasse. En référence au schéma gérontologique du territoire, il vise à apporter des solutions innovantes pour améliorer et il fluidifie le parcours de soins, de santé et de vie des personnes âgées et des aidants. Il apporte également un soutien, un appui et une expertise aux professionnels du domicile.

Il est destiné aux personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie et à leur entourage qui réside sur l'une des communes suivantes : Grasse, Châteauneuf-de-Grasse, Le Rouret, Bar-sur-Loup, Le Tignet, Spéracèdes, Peymeinade, Saint-Vallier-de-Thiey, Saint-Cézaire-Sur-Siagne, Cabris.

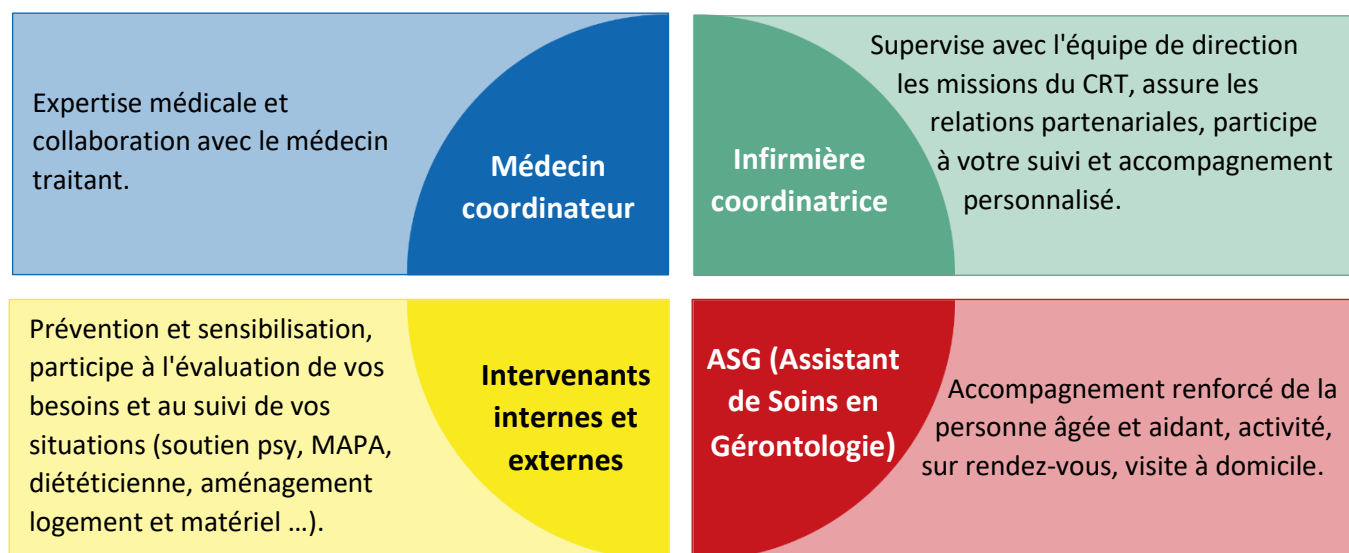
**(Mettre un visuel ?)**



# L'équipe du Centre de Ressources Territorial

Le CRT de Grasse est composé d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels qualifiés, expérimentés et passionnés par l'accompagnement.

Nous plaçons l'écoute, le respect, la bienveillance et la personnalisation au centre de nos interventions.



**Le médecin coordinateur** : participe à l'évaluation de vos besoins et au suivi de votre situation, il assure l'expertise gériatrique et collabore avec votre médecin traitant.

**L'infirmière coordinatrice** : supervise les missions du CRT et assure les relations partenariales. Participe à l'évaluation des besoins et à l'accompagnement individualisé. Elle assure la coordination des prestations au domicile, participe à la prévention et repère les fragilités. Anime certains ateliers.

**L'ASG (Assistant de Soins en Gériatrie)** : assure les prestations à domicile (visites, suivi de la situation, activités, accompagnement à certains rendez-vous médicaux).

**La psychologue** : assure le suivi des aidants et des aidés, participe à l'évaluation des besoins et à l'accompagnement personnalisé. Anime certains ateliers.

**La coordinatrice administrative** : assure la gestion des appels téléphoniques, oriente vers les services compétents.

**Le MAPA (Moniteur d'Activité Physique Adaptée)** : Repère et prévient les chutes. Anime les ateliers.

*Le CRT vous accompagne pour un temps donné selon l'évolution de votre situation.*



# Nos missions

La mission du CRT vise à permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant.

Il s'agit notamment de développer une alternative à l'entrée en établissement.

**Dans le cadre du renforcement du maintien à domicile, le CRT intervient sur 4 grands axes :**

**1. Sécurisation de l'environnement de la personne :**

- Surveillance et sécurisation du domicile (jour et nuit).
- Accompagnement à l'adaptation du logement.
- Aides techniques et domotiques.

**2. Gestion des situations de crise et soutien des aidants :**

- Gestion des ruptures d'accompagnement.
- Gestion des sorties d'hospitalisation.
- Soutien psychologique et orientation des aidants vers des solutions de répit.
- Actions de formation et d'information pour les aidants.

**3. Suivi renforcé autour de la personne :**

- Suivi des plans d'accompagnement et de soins personnalisés.
- Coordination de l'ensemble des intervenants (médecins, infirmiers, aides à domicile, etc.).
- Surveillance gériatrique et évaluation des besoins.

**4. Continuité du projet de vie et lutte contre l'isolement :**

- Animation de la vie sociale et activités favorisant le lien social.
- Appui au parcours de vie et maintien des activités.
- Accompagnement dans les démarches administratives.
- Aide à la mobilité et au transport.
- Actions de lutte contre la fracture numérique.

Pour que le CRT puisse efficacement sécuriser l'environnement, gérer les crises, soutenir les aidants, assurer un suivi renforcé et garantir la continuité du projet de vie, il doit impérativement établir et maintenir des liens étroits et une collaboration active avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes âgées à domicile.



### Cela permet de :

- **Fluidifier le parcours de la personne âgée** : afin d'éviter les ruptures de prises en charge, les doublons d'interventions et les informations contradictoires, le CRT communique avec les services d'aides et de soins, hôpitaux, collectivités territoriales ... déjà présents sur la situation.
- **Optimiser les ressources du territoire** : la coordination permet de mieux connaître les offres de services existantes, d'identifier les complémentarités et d'éviter le gaspillage de ressources. Le CRT peut ainsi orienter au mieux les personnes âgées et leurs aidants vers les dispositifs les plus adaptés à leurs besoins.
- **Développer une vision globale et partagée** : en réunissant les différents acteurs autour de la situation d'une personne âgée, le CRT favorise une compréhension commune des enjeux et des objectifs à atteindre. Cela permet d'élaborer des plans d'accompagnement plus cohérents et personnalisés.
- **Renforcer le maillage gérontologique territorial** : le CRT contribue à structurer et à dynamiser le réseau des acteurs du vieillissement sur le territoire. Il peut être un lieu d'échange, de partage d'expériences et de développement de bonnes pratiques entre les professionnels.
- **Faciliter l'accès aux dispositifs et aux informations** : En se positionnant comme un point de contact et d'information centralisé, le CRT simplifie l'orientation des personnes âgées et de leurs aidants vers les services et les aides disponibles sur le territoire.
- **Le soutien à la mise en place de parcours coordonnés** : pour des situations spécifiques, comme par exemple le retour à domicile après une hospitalisation.

---

*La coordination est véritablement le pilier qui permet au CRT de mener à bien l'ensemble de ses missions et d'avoir un impact significatif sur le maintien à domicile de qualité des personnes âgées sur le territoire de Grasse. C'est une fonction transversale indispensable à son bon fonctionnement et à son efficacité.*

---

La mission de sensibilisation et de formation des professionnels est également un pilier fondamental du CRT. Elle contribue :

- **À l'amélioration de la qualité de l'accompagnement** : des professionnels bien formés sont mieux équipés pour répondre aux besoins spécifiques et complexes des personnes âgées et de leurs aidants.
- **À l'harmonisation des pratiques professionnelles** : la formation permet d'assurer une certaine cohérence dans les approches et les interventions des différents acteurs sur le territoire.
- **À la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques** : le CRT, en tant que centre d'expertise, a un rôle clé dans la transmission des savoirs actualisés et des méthodes efficaces.
- **À l'anticipation et l'adaptation aux évolutions** : la formation continue permet aux professionnels de se tenir informés des nouvelles recommandations, des innovations et des évolutions du secteur gérontologique.
- **Au renforcement du réseau professionnel** : les actions de formation et de sensibilisation sont également des occasions de rencontres, d'échanges et de création de liens entre les professionnels du territoire.

---

*La mission de formation est un investissement essentiel pour renforcer l'ensemble du dispositif de maintien à domicile sur le territoire de Grasse.*

*Pour cela, le CRT s'appuie sur l'expertise de son équipe pluridisciplinaire et de ses partenaires.*

---



# L'admission

Ce dispositif s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie, évaluées GIR (groupe iso-ressources) de 1 à 4 selon la grille AGGIR (Autonomie gérontologique groupes iso-ressources), qui souhaitent rester à leur domicile.

Dans la mesure où les services d'aides à domicile et de soins ne sont plus suffisants et qu'il est nécessaire de mettre en place un accompagnement renforcé, le CRT peut être une réponse adaptée.

L'orientation vers le CRT se fait par un professionnel, un service (médecin traitant, IDEL, service d'aide à domicile) ou bien par l'un de vos proches.

## Comment contacter le CRT ?



Par téléphone : **04 92 09 50 22** ou **06 73 00 44 70**



Par mail : **[crt@ch-grasse.fr](mailto:crt@ch-grasse.fr)**

Un entretien téléphonique avec l'infirmière coordinatrice permettra de faire une première évaluation de vos besoins et conviendra avec vous d'un rendez-vous à domicile.

Lors de cette visite, un plan d'accompagnement personnalisé sera établi ensemble, pour adapter au mieux nos prestations à vos besoins. Le rôle de votre médecin traitant reste central et son avis sera consulté pour l'élaboration de votre plan d'accompagnement personnalisé.

Votre dossier sera ensuite étudié en commission d'admission. La décision vous sera communiquée par téléphone. L'admission ne sera effective qu'après le recueil du consentement de la personne et la signature du **document individuel de prise en charge (DIPC)**, qui définit le cadre des interventions du service et pourra être réévalué dès que nécessaire, sur simple demande de l'équipe pluridisciplinaire, de l'utilisateur ou de son entourage. (En cas de non-admission, le CRT vous oriente vers le service le plus adapté et assure le relais.)

## **Les critères d'inclusion sont :**

- L'isolement social
- L'absence ou épuisement de l'aidant
- Les Troubles cognitifs ou pathologies chroniques
- La dépendance nécessitant un accompagnement coordonné et pluridisciplinaire.




Lors de votre admission, les documents obligatoires issus de la loi 2002-2 vous seront remis :

- Le livret d'accueil et règlement de fonctionnement,
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- La charte de la personne âgée dépendante,
- Le document individuel de prise en charge (DIPC),
- La désignation de la personne de confiance et les directives anticipées,
- Le droit à l'image.

Les documents suivants devront être fournis :

- CERFA d'admission,
- Carte d'identité,
- Attestation de carte vitale,
- Notification APA,
- Copies des dernières ordonnances et des comptes rendus médicaux.

 *Cette liste, non exhaustive, sera adaptée en fonction de votre situation.*



# L'accompagnement avec le CRT

Le CRT s'engage à vous faciliter l'accès aux soins et à vous aider à l'organisation de votre parcours de soins. Il vous permet de créer et de maintenir un lien social pour vous et vos proches.

Pour ce faire, nous mettons à votre disposition l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire, en collaboration étroite avec les services et professionnels du maintien à domicile, ainsi que des solutions innovantes pour vous accompagner et sécuriser votre domicile.

## Ci-dessous, l'ensemble des prestations proposées par le CRT :

### - L'élaboration de votre plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

L'évaluation de vos besoins et de vos souhaits ainsi que l'écoute de vos proches permettra à l'équipe du CRT d'élaborer votre plan d'accompagnement personnalisé.

Des actions seront mises en œuvre pour renforcer votre maintien à domicile, et soutenir votre aidant. Ce plan d'accompagnement sera évalué et réadapté régulièrement en fonction de l'évolution de vos besoins et de votre situation.

### - Une coordination renforcée

Le CRT assure la coordination des interventions à votre domicile en complémentarité avec les différents professionnels.

Il renforce les services déjà existants en proposant des prestations adaptées à votre situation.

Vous gardez le choix des intervenants à votre domicile.

L'équipe du CRT garantit la circulation des informations vous concernant de façon efficace et sécurisée auprès des différents intervenants grâce à un système d'information partagé.

### - Un domicile sécurisé et adapté

L'IDEC vous proposera une adaptation de votre environnement et la mise en place de matériel adapté à vos besoins.

Pour renforcer votre sécurité, et avec votre accord, des objets connectés passifs pourront être installés. La téléassistance renforcée permet, grâce à des outils connectés, d'améliorer votre sécurité et alerte nos équipes en cas de situation inhabituelle (lors d'une chute par exemple).



### - Lutte contre l'isolement et suivi de votre parcours

Des activités occupationnelles ou thérapeutiques vous sont proposées en fonction de vos souhaits et vos besoins.

Ces activités peuvent se dérouler à votre domicile, à l'extérieur, dans les établissements partenaires ou en accueil séquentiel au sein de l'EHPAD du Petit Paris

L'accompagnement aux activités peut se faire par l'équipe du CRT, s'il n'existe pas d'autres solutions. Dans le futur, le service sera équipé d'un minibus.

Des visites à votre domicile par l'équipe du CRT sont programmées régulièrement.

D'autres prestations pourront être proposées en fonction des besoins identifiés (diététicien, activités physiques adaptées, psychologue...) constituant pour vous un réel bénéfice et pour vos aidants, vos familles une précieuse source de répit.

Enfin, le CRT vous accompagne dans vos démarches. Il vous aide à préparer sereinement l'entrée en EHPAD quand cela devient nécessaire.



## La sortie du dispositif

Vous pouvez à tout moment mettre fin à votre accompagnement par le CRT. Un entretien avec l'infirmière coordinatrice et un membre de l'équipe aura lieu pour valider avec vous cette décision.

### La durée d'accompagnement est limitée.

Elle est évaluée régulièrement en fonction de l'évolution de votre situation.

**L'accompagnement peut prendre fin à tout moment, à votre demande ou à celle du CRT.**

La sortie du dispositif peut intervenir dans plusieurs cas :

- Le bénéficiaire est hospitalisé pour une durée supérieure à trois mois ;
- Le bénéficiaire souhaite quitter le dispositif ;
- Le bénéficiaire change de lieu de vie pour une entrée en EHPAD ;
- Le bénéficiaire ne répond plus aux critères de prise en charge évalués par le coordinateur du CRT avec l'avis du médecin si ces critères sont liés à son état de santé ;
- L'accompagnement renforcé ne présente plus d'intérêt pour le bénéficiaire ;
- Les conditions de réalisation de l'accompagnement ne sont plus compatibles avec le maintien du dispositif ;
- Les relais pris par les dispositifs de droit commun sont suffisants ;
- Le non-respect du règlement de fonctionnement.

# Droits et informations

## Financement et facturation

→ Le CRT est financé par l'Agence Régionale de Santé. Aucune participation financière ne vous sera demandée.

Cependant certaines prestations proposées sont en partie financées par le CRT mais peuvent faire l'objet d'un reste à charge ex : certaines activités spécifiques (sorties, cinéma...) ou l'installation de plus de deux objets connectés passifs.

## Consentement

→ Comme le prévoit le code de la Santé Publique et la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie, le CRT vous informe de façon claire et compréhensible sur les interventions et prestations proposées et recherche votre consentement à chaque étape. Le CRT vous présente les outils numériques et recueille votre non-opposition.

## Confidentialité

→ L'ensemble de l'équipe du CRT est soumis au secret professionnel et à l'obligation de réserve. Il s'agit d'instaurer une relation de confiance avec vous et de concilier cette confidentialité à la notion de partage d'informations au sein de l'équipe élargie vous accompagnant dans votre prise en soins (médecin traitant, service d'aide à domicile etc...).

## Responsabilités

→ En tant que bénéficiaire du CRT vous devez avoir une assurance responsabilité civile et la renouveler tous les ans.

## Traitement des données informatiques

→ Le CRT dispose d'un système informatique de traitements de vos données afin de faciliter la gestion des dossiers et de réaliser, de façon non nominative les statistiques transmises aux autorités (contrôle de l'activité, évaluation qualité, ...). Vos données sont protégées dans les conditions fixées par le règlement général pour la protection de données (RGPD). « Accès aux informations selon la loi du 06/04/1978 (nouvelle rédaction en 2019) vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition ou de rectification aux informations qui vous concernent.

En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque bénéficiaire dispose d'un droit d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art.34 à 38) et de rectification (art.36) des données le concernant. Ainsi, il peut donc exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques, périmés ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.



## Recueil des réclamations

→ Si vous souhaitez faire part au service de diverses remarques, vous pouvez vous adresser directement à l'équipe en charge de votre accompagnement. Vous pouvez également, sur simple demande, solliciter un rendez-vous avec un membre de la commission des usagers ou écrire au directeur de l'établissement :



### Par courrier :

Centre Hospitalier de Grasse  
Direction des Relations avec les Usagers  
Chemin de Clavary – 06130 Grasse



### Par e-mail :

*relation\_usagers@ch-grasse.fr*

## Votre participation

### CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Cette instance donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment :

- L'organisation et la vie du CRT
- Les activités et services thérapeutiques pour les bénéficiaires et les aidants
- Les projets

Le CVS comprend des représentants des résidents de l'EHPAD, des familles, des représentants du personnel et de l'administration. Il se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président ou de son vice-président, qui fixe l'ordre du jour.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le président du CVS en lui adressant un courrier via le personnel administratif de l'EHPAD du Petit Paris.

### QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Afin d'améliorer la qualité de nos prestations et de toujours mieux vous satisfaire, un questionnaire transmis une fois par an vous permet de nous faire part de vos remarques et suggestions.



## COMMISSION DES USAGERS (CDU)

La commission des usagers veille au respect de vos droits et facilite vos démarches si vous avez rencontré des difficultés lors de votre prise en charge.

Elle examine les plaintes et réclamations et propose des recommandations afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des bénéficiaires et de leurs proches.

Pour contacter un représentant des usagers de la CDU (personne extérieure à l'établissement et membre d'une association agréée) :

 [relation\\_usagers@ch-grasse.fr](mailto:relation_usagers@ch-grasse.fr)

### **La personne qualifiée**

→ Cette personne peut être sollicitée par toute personne bénéficiaire d'une prise en charge et/ou son représentant en cas de désaccord avec le service. La personne qualifiée peut être saisie directement par l'utilisateur sans l'intermédiaire du service (coordonnées jointes en annexe).



# La bientraitance

L'équipe du CRT s'inscrit dans une démarche volontaire de bientraitance et de prévention de la maltraitance.

Nous travaillons dans le sens de la promotion de vos droits, de vos libertés, de votre dignité et de votre singularité, dans la prise en compte de vos besoins et de vos attentes.

Nous vous informons et sommes à l'écoute de votre avis dans votre accompagnement quotidien.

Vous participez à l'élaboration de votre projet d'accompagnement personnalisé.

Votre avis est recueilli au travers du questionnaire de satisfaction.

Le CRT et son équipe s'engagent dans une démarche continue d'amélioration des pratiques professionnelles et dans la construction collective d'une posture bientraitante, avec vous et l'ensemble des acteurs.

La Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie (ci-joint en annexe) s'impose à nous tous.



# La personne de confiance et les directives anticipées

## 1) La personne de confiance

Vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long de votre parcours avec le CRT et des décisions à prendre.

Cette personne, votre « personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Sachez que vous pouvez à tout moment modifier ou annuler votre désignation.

Une fiche informative est disponible en annexe ainsi que le formulaire de désignation « de la personne de confiance » *cf.art L du code de la santé publique*.

## 2) Les Directives Anticipées

*Partagez vos directives anticipées !*

Les directives anticipées sont un document écrit, dans lequel vous indiquez par avance vos souhaits concernant votre fin de vie, dans le cas où vous ne pourriez plus exprimer votre volonté.

Si vous les avez déjà rédigées, il est important de les rendre accessible soit en les déposant dans votre DMP (dossier médical partagé) soit en remettant une copie aux professionnels qui vous accompagnent, soit en les confiant à votre entourage.

(Une fiche informative est disponible en annexe)



## RETROUVEZ-NOUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX



@centrehospitalierdegrasse



@centrehospitalierdegrasse



@centrehospitalierdegrasse



@ch\_grasse



Centre de Ressources Territorial – EHPAD Petit Paris

Tel : 04 93 09 50 22  
Mail : crt@ch-grasse.fr

Version : 07/2025